



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 30 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 23/09/2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/09/2022.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusés :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2022_07_08 – TE63 - SIEG63 : TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE " AMENAGEMENT BT COMBRES D'EN BAS "

M. le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de « AMENAGEMENT BT COMBRES D'EN BAS ».

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme -SIEG, auquel la Commune est adhérente.

L'estimation globale des travaux s'élève à 123 600,00 € T.T.C.

L'estimation des dépenses de Génie Civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 70 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme-SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à de ce montant, soit : 70 000,00 x 0.50 = 35 000,00 € H.T.

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 063-216302380-20220930-2022_07_08-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

1. D'APPROUVER l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par M. le Maire ;
2. DE CONFIER la réalisation de ces travaux à Territoire d'Energie du Puy de Dôme – SIEG ;
3. DE FIXER la participation de la Commune au financement des dépenses à **35 000,00 € H.T.** et D'AUTORISER M. le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme – SIEG ;
4. DE PREVOIR à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 03/10/2022
Le Maire*

Vladimir LONGCHAMON



Le secrétaire de séance

M. LEMAITRE Guy